Image not found or type unknown

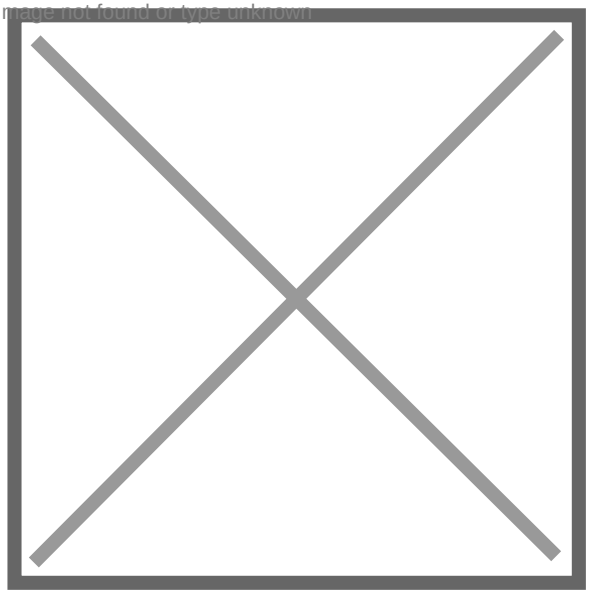

Vente de vehicule entre particuliers

Par **Pauuline**, le **29/03/2017** à **21:41**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture à un particulier (M. X) en mai 2014. Je n'ai pas encore fait la carte grise. Je me suis fait arrêter le mois dernier et le gendarme m'indique que la voiture ne m'appartient pas. En effet, M. X qui avait lui même acheté cette voiture à M. et Mme Y, n'a jamais fait la carte grise, mais en plus à fait un faux papier de vente indiquant en vendeur M. et Mme Y et à signé à leur place et acheteur moi-même, moi je n'ai pas signé.
J'informe donc M. X du problème et lui indique mon souhait d'annuler la vente, lui restituer sa voiture et récupérer mon argent. Celui-ci refuse et m'indique être allé à la gendarmerie qui lui aurait dit qu'il était impossible pour moi de déposer plainte contre lui, la voiture n'étant pas à moi mais à lui. Et que de plus il souhaitait la déclarer en épave. Je vais faire un recommandé AR à ce monsieur lui indiquant de nouveau mon désir d'annulation de vente sous peine de dépôt de plainte pour vente et utilisation d'identité frauduleuses.

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des conseils à me donner svp ?

Merci d'avance.

Par **wolfram2**, le **29/03/2017** à **22:46**

Bonsoir
Il vous a indiqué être allé à la gendarmerie qui lui aurait dit.....
C'est bien à vous qu'il a extorqué le montant de la vente.
Allez à la gendarmerie, vous renseigner et sans doute porter plainte pour escroquerie.

Agissez, vite. Faites vous conseiller par un service d'aide aux victimes. Mais depuis 2014, vous avez réellement attendu longtemps. Vous allez vous faire rappeler les délais.....Et le contrôle technique ????
Selon l'état de la voiture, s'il voulait la liquider comme épave je crains que vous ne deviez passer l'opération en pertes et sans profit.
Désolé, c'est n'importe quoi..... wolfram

Par **Pauuline**, le **29/03/2017** à **22:52**

Je pense qu'il veut la déclarer comme épave pour que je ne puisse pas l'utiliser, la voiture étant en ma possession mais lui appartenant à la préfecture !!!
Oui j'ai réellement attendu c'est vrai...

Par **Visiteur**, le **29/03/2017** à **23:11**

Bonsoir,
Vous ne pouvez décemment pas demander le remboursement de votre achat au même prix, car de 2014 à CE jour, qui profita du véhicule?

Par **Pauuline**, le **29/03/2017** à **23:15**

Je ne suis pas fermée à une négociation du prix de remboursement. Je voudrais savoir si quelqu'un connaît les démarches à faire car ce Mr refuse tout contact !

Par **Visiteur**, le **29/03/2017** à **23:16**

Il faut un juge pour trancher, donc plainte...

Par **Pauuline**, le **29/03/2017** à **23:18**

Ok. Je voulais un arrangement amiable pour que ce soit plus rapide mais il refuse tout contact...

Par **Lag0**, le **30/03/2017** à **07:45**

[citation]Il faut un juge pour trancher, donc plainte...[/citation]
Bonjour,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

La plainte, procédure pénale, a avant tout pour but que le coupable d'une infraction soit sanctionné (amende et/ou prison).
Pas sur que cela permette pour autant à Pauuline d'en tirer profit...

Par **morobar**, le **30/03/2017** à **08:31**

Bonjour,
En outre je ne vois pas comment impliquer Monsieur "X" lequel n'apparait nul part.
Le vendeur d'origine est M. "Y" et l'acheteur Pauuline.
Aucun document n'a fait l'objet du traitement normal, que ce soit le certificat de cession, comme de la demande d'immatriculation.
On est en plein système de troc, mais ce n'est pas possible en matière de véhicule à moteur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés